

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@barfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-30-CHD

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Monsieur Christian PICOT, secrétaire de l'Association Les Amis de l'Eglise de Barfleur pour réserver 2 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) devant l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR, le mercredi 23 juillet 2025, le jeudi 24 juillet 2025, le mardi 29 juillet 2025, le mercredi 30 juillet 2025 et le vendredi 1er août 2025, demande justifiée par les concerts à l'église Saint Nicolas aux jours précités à 18h30,

Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera réservé pour 2 véhicules PMR le long du mur du cimetière de l'église Saint Nicolas, Quai Henri Chardon 50760 BARFLEUR les 23 juillet 2025, 24 juillet 2025, 29 juillet 2025, 30 juillet 2025 et 1er août 2025 de 8h à 21h.
Des barrières seront posées pour réserver cet emplacement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3: Madame le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 19 juin 2025

L'adjointe par délégation
Christine HAMEL DORDONNAT

